



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E99953

VALABLE JUSQU'AU 31/12/2025

ÉDITÉ LE 27/11/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 31/12/2022

500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC CASTRES 752458547

Siret : 752 458 547 00011

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 0085478

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5476705404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5476705404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2024

Raison sociale : AUGUSTO MAISON NATURE

METAIRIE DE COMBELAGARD
1 CHEMIN DE LA VALLEE
81240 SAINT-AMANS-VALTORET

Téléphone : 05 63 61 64 27

Fax :

Portable : 06 11 73 63 70

Site Internet : augustomaisonnature.fr

E-mail : alexis@augustomaisonnature.fr

Responsabilité légale :

AUGUSTO ALEXIS GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	25/10/2023
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Charpentier, Couvreur, Plâtrier / Plaquiste)	05/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	23/02/2022
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.